

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Le Subdray



Date de mise en œuvre du projet

2021-2023

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Les points forts du territoire

Les points forts de la commune

- La commune présente une volonté à développer la récupération des eaux de pluie. Elle dispose d'ores et déjà de dispositifs de récupération et prend en compte cette problématique pour les aménagements futurs.
- Le service des espaces verts a mis en place quelques mesures pour limiter la consommation d'eau dont la récupération et l'utilisation des eaux de pluie pour une partie de l'arrosage.

Les points forts des habitants

- Certains habitants récupèrent les eaux de pluies, principalement pour arroser leur potager et leurs fleurs.

Les points à améliorer

- L'installation d'équipements économes en eau dans tous les bâtiments publics, tels que des mousseurs, et le remplacement des éléments actuels par des options plus économes en eau (chasses d'eau économes, avec bouton double commande, voir toilettes sèches lorsque cela est possible, robinets avec mitigeur, etc) permettrait de renforcer davantage les économies d'eau réalisées.
- Poser des équipements permettant un meilleur suivi des volumes d'eau mis en distribution et de contrôler la présence de fuite d'eau (débitmètres, détecteur de fuite d'eau) et ainsi intervenir rapidement en cas de besoin.
- Établir un diagnostic permettant d'identifier la présence d'éventuelles pertes du réseau de distribution d'eau potable, afin de pouvoir ensuite intervenir pour les éviter et ainsi améliorer le rendement et réaliser des économies d'eau.
- Généralisation de l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, et continuer à adopter des pratiques permettant de limiter la consommation en eau (plantes vivaces et arbustes peu demandeurs en eau d'origine locale, paillage, végétalisation du pied des arbres, système d'arrosage goutte à goutte, etc).
- La commune présentant une part importante de surfaces artificialisées, il conviendrait de mener des opérations de dés-artificialisation des sols où cela est possible et de limiter au maximum l'artificialisation de nouvelles surfaces.
- Remplacer progressivement les systèmes de chauffage des bâtiments publics au profit d'options économes en énergie et écologiques (chaudière ou poêle à bois, pompe à chaleur, radiateurs à accumulation ou à inertie, etc) et effectuer les travaux d'isolation nécessaires pour éviter au maximum les pertes thermiques.

→ Enfin, il pourrait être intéressant d'effectuer un travail de caractérisation de la fonctionnalité des haies présentes sur la commune afin d'évaluer si des travaux de restauration, de plantation ou des modifications des pratiques de gestion sont à effectuer pour optimiser l'efficacité des haies à remplir leurs différents rôles (effet coupe-vent, limitation de l'érosion et des risques d'inondation et de coulée de boue, contribution à l'infiltration et l'épuration de l'eau, support de biodiversité, etc). Étoffer la densité du maillage bocager présent sur la commune via des travaux de plantation pourrait s'avérer bénéfique.

Proposition de plan d'actions

Actions à destination des élus

Action 1 : Utiliser dans la mesure du possible des revêtements perméables lors de la rénovation ou la création de chemins, parking, routes.

Action 2 : Sensibiliser les élus à la gestion paysagère pour les futurs projets d'aménagements.

Action 3 : Faire un inventaire des haies champêtres pour connaître leurs fonctionnalités.

Actions à destination des services municipaux

Action 4 : Suivre les consommations d'eau sur l'ensemble de la commune par grands secteurs.

Action 5 : Installer des éco-mousseurs sur les robinets des bâtiments communaux accompagnés par des messages de sensibilisation.

Action 6 : Poursuivre la végétalisation des massifs avec des espèces vivaces et peu gourmandes en eau et généraliser le paillage.

Action 7 : Installer des récupérateurs d'eau de pluie sur l'ensemble des bâtiments communaux et selon les besoins.

Action 8 : Remplacer petit à petit les chasses d'eau vieillissantes des bâtiments publics.

Action 9 : Végétaliser progressivement le cimetière.

Actions à destination des habitants

Action 10 : Organiser une distribution d'éco-mousseurs.

Action 11 : Sensibiliser aux économies d'eau au jardin et à la maison.

Action 12 : Communiquer auprès de la population sur le rôle des haies paysagères plantés avec des végétaux locaux

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire